



CSA ENIM

Etaient inscrits à l'ordre du jour du CSA plusieurs points :

- le plan d'aménagement des bureaux sur le site de Périgny dans le cadre de la restitution par l'ENIM aux bailleurs du 3^{ème} étage – pour avis
- un projet de création et de suppression de poste au sein du DPS – pour information
- un projet de réorganisation du DFMG – pour information
- une note de réorganisation du déploiement des téléphones mobiles – pour information

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES s'est étonnée que certains sujets ayant trait à l'organisation des services étaient inscrits à l'ordre du jour à titre d'information et non soumis à avis.

La Direction a indiqué que les points portant modification de la note d'organisation de l'ENIM devaient être soumis à avis obligatoire mais dès lors qu'ils ne modifiaient pas la note étaient soumis à avis facultatif.

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES a indiqué que dès lors qu'il y avait un impact sur les emplois (création ou suppression) il devait à minima y avoir un avis.

Le Directeur a pris la décision de soumettre les sujets posant question à avis estimant que dans le cadre du dialogue social il est toujours utile d'avoir un avis des représentants du personnel. La représentation CGT FSU SOLIDAIRES salue cette décision.

Hors séance la représentation CGT FSU SOLIDAIRES s'est replongée sur le décret de 2020 qui a institué les CSA. Il lui apparaît que le décret peut dans certaines situations porter à appréciations divergentes. Aussi dorénavant à réception de la convocation du CSA et des points inscrits à l'ordre, si elle pense qu'un avis est requis en lieu et place d'une simple information, elle saisira en amont le Directeur afin de lui soumettre ses arguments.

Présentation du plan d'aménagement des bureaux de Périgny – pour avis

Lors du CSA du 26 septembre 2023 avait été présenté, pour information, un projet de réaménagement des bureaux sur le site de Périgny. Il était envisagé de se séparer du 3^{ème} étage.

Ce projet s'inscrit dans la démarche d'économie et de rationalisation des espaces occupés par l'ENIM. L'étude d'impact menée par la Direction a démontré que la totalité des agents affectés actuellement sur les 3 étages peuvent être affectés sur seulement 2 étages en étant chacun doté d'un espace de travail.

Sur le projet d'aménagement présenté la représentation CGT FSU SOLIDAIRES a noté l'absence d'un local syndical et a demandé la sécurisation des étages 1 et 2 occupés par l'ENIM vis-à-vis des escaliers intérieurs menant au 3^{ème} étage qui ne sera plus occupé par l'ENIM.

A l'issue des échanges il a été acté de reporter le vote des représentants du personnel. La Direction va nous transmettre les plans modifiés sur lesquels nous exprimerons notre avis par vote électronique.

Projet de création et de suppression de poste au sein du DPS – pour information

Ce sujet était présenté à titre d'information mais à la demande de la représentation CGT FSU SOLIDAIRES le Directeur a accepté de le soumettre à avis.

Le projet présenté prévoit au sein du DPS la suppression des 2 postes de catégorie A de manager de production au profit d'un poste de catégorie A d'adjoint à la Cheffe du DPS.

L'adjoint n'exercerait aucune mission d'ordre hiérarchique vis-à-vis des pôles et des agents du DPS mais épaulerait la Cheffe du DPS dans ses missions fonctionnelles.

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une organisation nouvelle mais d'une organisation qui avait existé de 2017 à 2020 et qui avait été supprimée.

Au-delà de cette organisation c'est essentiellement la fiche de poste associée qui a soulevé des interrogations.

En effet la fiche de poste est limitée à une diffusion interne.

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES au regard des règles qui régissent les mobilités au sein de la fonction publique a indiqué que le candidat de catégorie A qui postulera sur ce poste ne peut être qu'un agent de catégorie A qui a été pressenti par la Direction ou à défaut une décision unilatérale de mobilité fonctionnelle d'un agent de catégorie A de la part de la Direction.

Le Directeur a indiqué que comme dans tous projets il y a en amont des études et des scénarios de faisabilité envisagés au cours desquels certains agents peuvent être pressentis ou également manifester leur intérêt.

A la demande unanime des représentants du personnel il a confirmé qu'il s'agissait bien d'un poste de catégorie A qui s'accompagnerait d'une mobilité en ce sens.

Par ailleurs la fiche de poste énumère un nombre de missions et de tâches qui sont déjà par ailleurs attribuées au poste de chargé d'études maîtrise des risques et appui aux projets ainsi qu'aux responsables de pôles et à leurs adjoints. Il y aura donc des doublons. A moins qu'il ne s'agisse de restreindre ces derniers dans leurs attributions et donc leur supprimer toute latitude d'autonomie dans l'exercice de leurs missions de responsables de pôles. La représentation CGT FSU SOLIDAIRES a indiqué que cela s'apparentait à une mise sous tutelle des responsables de pôle.

Enfin il est apparu une contradiction entre la présentation de la réorganisation qui mentionne une absence de missions d'ordre hiérarchique attribuées au poste d'adjoint et la fiche de poste qui en plusieurs points précise une organisation posant le principe de liens hiérarchiques.

Les ambiguïtés et incertitudes nées de la fiche de poste ont amené les représentants CGT FSU SOLIDAIRES à exprimer un vote contre la proposition formulée par la Direction (les représentants UNSA ont voté pour).

Projet de réorganisation du DFMG – pour information

Tout comme le projet relatif au DPS celui-ci était présenté à titre d'information. Par analogie le Directeur a décidé de le soumettre à avis.

Actuellement l'organisation du DFMG repose sur une répartition des missions pilotées par un chef de département et un adjoint avec la totalité des missions réparties au sein du département sans pôles de compétence.

Des difficultés pour le recrutement à certains postes vacants et pour assurer le suivi des sujets budgétaires et immobiliers, ainsi que l'évaluation des impacts du projet SINERGI (outil informatique comptable et financier) ont amené l'Etablissement à s'interroger sur cette organisation.

Le projet d'organisation présenté prévoit la création de 2 pôles : un pôle achats et finances et un pôle patrimoine et logistique.

Chaque pôle sera piloté par un responsable de pôle et le poste d'adjoint actuel sera supprimé.

Pour la représentation CGT FSU SOLIDAIRES la réorganisation présentée entre en adéquation avec l'organisation des autres départements à savoir une répartition des missions par pôles. Elle a donc émis un vote favorable sur ce projet (vote également favorable de la représentation UNSA).

Il convient de noter un raisonnement inverse entre les 2 sujets présentés par la Direction : création d'un poste d'adjoint au DPS et suppression du poste d'adjoint au DFMG. Raisonnement qui ne facilite en rien la lecture de l'organisation globale de l'Etablissement et de la répartition des missions et responsabilités entre les différentes strates hiérarchiques dénoncée par les différents rapports d'inspections menées ces dernières années.

Note de réorganisation du déploiement des téléphones mobiles – pour information

Lors de la crise sanitaire survenue en 2020 et afin d'être en mesure d'assurer la continuité de service par notamment le télétravail l'ENIM s'était doté d'un nombre important de téléphones mobiles et de clé 4G.

Depuis l'Etablissement s'est doté du logiciel informatique de téléphonie Softphone et l'a déployé sur l'ensemble des PC.

Par conséquent la nécessité de devoir disposer de téléphones mobiles ou de de clés 4G se trouve réduite. Leur attribution va donc être révisée et limitée à certains agents :

- les membres du Comex,
- les membres du Comap,
- les responsables de site
- les agents effectuant des déplacements fréquents
- les agents en charge de la maintenance informatique et/ou technique
- les agents en charge de la logistique et/ou de la sécurité
- les agents en charge du recrutement

- les agents dont les nécessités de services l'exigent (demandes formulées par les managers et validées par le Secrétariat général)

Des téléphones de prêts seront également à disposition des agents effectuant des déplacements occasionnels.

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES a demandé à ce qu'au delà de l'installation sur chaque PC de l'applicatif Softphone son utilisation soit expliquée à chaque agent.

Par ailleurs dans un souci de transparence elle a demandé à ce que les fonctions et postes concernés (Comex, Comap ...) soient précisées.

Questions diverses FSC et CSA du 30 janvier 2024

Formation spécialisée consultative (FSC)

Locaux ENIM de Lorient

La Mairie de Lorient a manifesté un intérêt aux locaux ENIM de Lorient. Cet intérêt est-il de l'ordre d'une acquisition ou d'une location ?

Cela va-t-il accélérer le projet de redéploiement des services ENIM sur un seul pan de l'immeuble ?

Réponse de la Direction : effectivement la Mairie de Lorient a fait part à l'Etablissement de son intérêt pour l'acquisition de l'immeuble Massiac (étage 3 et 4 actuellement en copropriété).

Cette proposition ne va a priori pas accélérer le projet de redéploiement des services sur l'immeuble Triton dans la mesure où il s'inscrivait dans la suite du réaménagement de Péringy et est bien planifié pour être mené sur l'année 2024.

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES à demander à ce que lui soit communiqué la taille des surfaces et le nombre actualisé d'agents affectés sur le site de Lorient.

Locaux ENIM de Saint Malo

Le SPCI du DFMG 2021-2025 prévoit que 718 m² sur 2400 m² (surface hors circulation - 15.69m² par agent) devraient être restitués en 2025 sur Saint-Malo.

Pourrait-on avoir plus d'éléments car la surface à restituer est loin d'être neutre ?

Réponse de la Direction : pour l'heure il n'y a aucune réflexion concernant les sites de Paimpol et Saint Malo. Elles débiteront en 2025 et 2026.

Comité social d'administration (CSA)

Fiches de postes

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES souhaite revenir sur la publication de fiches de postes.

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES à exposer différents exemples de problèmes rencontrés sur les fiches de postes (localisation et catégorie des postes, présentation de l'Etablissement et de ses missions, éléments de langage problématique voir choquant ...).

Elle a rappelé que les fiches de postes diffusées en interne ont également vocation à être diffusées en externes et que dès lors qu'elles sont caution à interrogation elles deviennent un frein au recrutement.
Réponse de la Direction : le Directeur a indiqué qu'il conviendrait de prévoir une procédure RH afin d'harmoniser les fiches de poste.

Organigramme

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES souhaite avoir une précision sur le rattachement du poste de Coordonnateur prévention à 2 départements (DPAP et DATMP).

Réponse de la Direction : l'organigramme va être mis à jour. Le poste de Coordonnateur n'est pas rattaché au DPAD mais au DATMP.

Gestion des congés

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES souhaite connaître des modalités de gestion des congés des agents en CDD. En effet à l'issue des CDD il est imposé que soient soldés les congés acquis et ce alors qu'est déjà assuré le renouvellement du contrat. Dans cette situation les agents ne peuvent-ils pas bénéficier du report de congés ?

Réponse de la Direction : les situations sont individuelles et diffèrent selon les contrats. Toutefois un agent qui a une visibilité sur son renouvellement de contrat peut demander à son manager et à l'APRH l'autorisation ou non de reporter ses congés.

Adresse unique et accueil

Qu'en est-il du recrutement sur la GED DIADEME compte tenu de la date de mise en place de l'adresse unique au 01^{er} avril 2024.

Idem pour ce qui concerne le recrutement pour l'accueil de Lorient.

Quels sont les plans de formation arrêtés pour les agents qui seront recrutés sur ces postes ?

Réponse de la Direction : la phase de recrutement va être lancée avec pour objectif les formations dispensées entre le 15 et 31 mars pour une prise de poste le 02 avril.

Evolution du statut

Dans le cadre de l'éventuel changement de statut de l'Etablissement il a été mis à disposition des agents un formulaire sur Calypso leur permettant de soumettre leurs interrogations sur ce projet.

Le récapitulatif des questions posées et des réponses apportées par la Direction étant également mis à disposition.

Certaines questions posées via ce formulaire n'ont pas obtenu de réponses.

La représentation CGT FSU SOLIDAIRES souhaite savoir si ce dispositif est toujours d'actualité. Par ailleurs elle souhaite également que lui soit communiquées les questions qui à ce jour n'ont pas obtenu de réponses.

Réponse de la Direction : 2 questions n'avaient pas obtenu de réponses. Elles ont été communiquées en séance.

Absence de responsable au Pôle GDR

Depuis janvier 2021, les agents du Pôle Gestion du Risque souffrent de l'absence d'un-e responsable du fait d'un arrêt maladie de longue durée.

La responsabilité et la gestion du service leur incombe désormais sous couvert d'autonomie créant invariablement frustration et angoisses mais également des tensions pour toutes questions nécessitant un arbitrage.

De ce fait, une solution d'accompagnement managériale pérenne peut-elle être envisagée dans l'intérêt et pour la sauvegarde des agents ?

Réponse de la Direction : il s'agit effectivement d'une situation identifiée. Elle va être étudiée de manière rapprochée afin qu'une solution soit apportée.

Situation du pôle FSP

Les agents du pôle FSP ont fait part à la représentation CGT FSU SOLIDAIRES d'une demande de rendez-vous auprès du Directeur afin de lui faire part de difficultés.

Sans présager de ce que seront les échanges la représentation CGT FSU SOLIDAIRES souhaite que ceux-ci lui soient restitués.

Réponse de la Direction : effectivement le Directeur a accepté la demande de réunion et l'a programmée. A défaut de pouvoir se tenir en présentiel elle sera proposée en visio.

Télétravail

Au regard de certaines difficultés de circulation qui pourraient être occasionnées par le mouvement de contestation des agriculteurs la représentation CGT FSU SOLIDAIRES a demandé à ce que les managers fassent preuve de pragmatisme sur les demandes d'autorisation de télétravail particulières qui peuvent leur être adressées.